



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E22252

VALABLE JUSQU'AU 07/11/2026

ÉDITÉ LE

11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 01/01/2003
200 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS CEDEX 1 1971B40001

Siret : 837 150 010 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 0003959

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 451384D1247000 / 001 469433/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 451384D1247000 / 001 469433/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : DECHAMBRE

LA TUILERIE
LA TUILERIE
45220 DOUCHY-MONTCORBON

Téléphone : 02 38 87 14 34

Portable : 0238871434

Site Internet :

E-mail : dechambresa@aol.com

Responsabilité légale :

TEAM DECHAMBRE (952 820 108) / DECHAMBRE PARTICIPATIONS (491 217 402) /
DECHAMBRE FLORENT PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 39

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	10/09/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	28/04/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	10/09/2025
5312	Installation de VMC dans tout type de bâtiment supérieur à 1000 m ² Mention RGE	10/09/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	28/04/2026
o Pompe à chaleur : chauffage	06/07/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/07/2022
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.